

■ **Francey Tech service & technique**, à Granges-Paccot, dépannage, entretien, abonnements généraux des installations techniques et électriques du bâtiment. (FOSC du 28.12.1987, p. 5015). Par ordonnance du 19.04.1993, le Président du Tribunal de la Sarine, à Fribourg, a prononcé la faillite du titulaire. La procédure de faillite étant clôturée, cette raison est radiée d'office du Service du registre du commerce du canton de Fribourg, conformément aux dispositions de l'art. 66, al. 1, de l'ORC.

Journal no 3846 du 10.10.2003  
(01217126 / CH-217.0.111.700-8)